



Mission régionale d'autorité environnementale

Normandie

Extrait des délibérations de la réunion du 24 novembre 2022

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie s'est réunie, par téléconférence, le 24 novembre 2022, en présence de :

- Mme Marie-Claire BOZONNET, membre permanent ;
- Mme Edith CHATELAIS, membre permanent ;
- Mme Corinne ETAIX, membre permanent, présidente ;
- M. Noël JOUITEUR, chargé de mission ;
- M. Christophe MINIER, membre associé ;
- Mme Sophie RAOUS, membre associé.

Durant cette séance, la MRAe a notamment décidé, à l'unanimité des membres délibérants, et en référence à sa décision du 15 avril 2021 portant délégation en application de l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable¹, de déléguer sa compétence à statuer sur les dossiers d'avis sur projets comme suit :

- 4657 - Rénovation urbaine Quartier Arts Fleurs-Feugrais, communes de St-Aubin-lès-Elbeuf et Cléon (76), délégation donnée à Noël JOUITEUR avec échéance au 30 novembre 2022
- 4658 - Construction de la zone sud de la ZAC Normandie Parc sur la commune de Douains (27), délégation donnée à Corinne ETAIX avec échéance au 6 décembre 2022

Pour la mission régionale d'autorité environnementale de Normandie,
la présidente,

Signé

Corinne ETAIX

¹ Décret abrogé et remplacé par le décret n° 2022-1165 du 20 août 2022 portant création et organisation de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable, dont l'article 18 s'est substitué à l'article 17 en ce qui concerne les possibilités de délégation.